

ARRETE N°20/2025

INTERDISANT TEMPORAIREMENT L'ACCÈS **AU STADE DE PONTVILLE DU 23 AU 30 JUIN 2025** **EN RAISON DE LA COURSE PÉDESTRE** **« SAINT-GERM'NATURE »**

-----ooOoo-----

Le Maire de la Commune de Saint-Germain-Laval,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Article L 2213-1 et L 2213-2,
VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés,
VU la demande présentée par l'Association « Vivre à Saint-Germain-Laval » à l'occasion de la course intitulée « La Saint-Germ'Nature » devant se dérouler le Dimanche 29 Juin 2025 sur le territoire de la Commune,

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur l'ensemble du territoire de la Commune et qu'il y a lieu par voie de conséquence d'interdire l'accès au Stade de Pontville durant l'organisation de la course pédestre « Saint-Germ'Nature » du 29 Juin 2025.

- ARRÊTE -

Article 1 : Pour une bonne organisation de cette manifestation sportive, l'accès au Stade de Pontville sera strictement interdit au public du 23 au 30 Juin 2025 inclus.

Seuls, les participants et les organisateurs de la course pédestre du Dimanche 29 Juin 2025 seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte du Stade de Pontville.

Article 2 : Les matchs sur les terrains de football seront également interdits durant cette période.

Article 3 : La signalisation nécessaire à cette interdiction sera mise en place par l'association utilisatrice.

Article 4 : L'organisation de cette manifestation est placée sous l'entière responsabilité des organisateurs, notamment en termes de sécurité des participants.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Notification du présent arrêté sera faite à :

- Madame le Commissaire de Police de Montereau,
- Monsieur le Commandant de la Caserne de Pompiers de Montereau,
- Monsieur le Directeur de l'Agence Routière Territoriale de Provins,
- Monsieur le Président de l'Association « Vivre à Saint-Germain-Laval »,
- Monsieur le responsable des Services Techniques de Saint-Germain-Laval,
- Madame la Présidente du Yoga,
- Monsieur le Président du Club de Football,

Saint-Germain-Laval, le 19 mai 2025

Le Maire,



Olivier MARTIN